

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

VISIODENT

Société Anonyme au Capital de 719 200,16 Euros
82, rue Villeneuve
92 110 CLICHY

NSF AUDIT (FIDREX)

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
14 rue de la Pépinière
75008 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE VISIODENT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale de la société Visiodent,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VISIODENT relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe « Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable », décrit en page 11 de l'annexe des comptes annuels concernant les conséquences de la crise sanitaire relative au coronavirus.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Fonds de commerce :**

Le fonds de commerce, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 608 955 euros, a fait l'objet de test de dépréciation en corrélation avec les informations décrites en page 13 du paragraphe « Fonds de commerce » et en page 18 du paragraphe « Provision pour dépréciation du fonds de commerce » de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests, ainsi que l'évolution du portefeuille clients relative aux marques Gesdent et Stident.

- **Frais de développement :**

Les méthodes d'évaluation des frais de développement sont décrites en page 8 du paragraphe « Méthodes d'évaluation » de l'annexe des comptes annuels.

Nous avons examiné que ces coûts de développement satisfaisaient bien aux critères d'activation, tels que décrits en page 8 dudit paragraphe de l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation

suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives aux nombres de factures reçues et émises, non réglées à la date de clôture dont le terme est échu.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société VISIODENT par l'Assemblée Générale du 15 juin 2015.

Au 31 Décembre 2020, notre cabinet était dans la 12^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux.

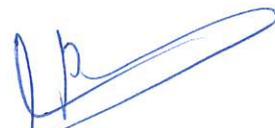
Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 28 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
NSF AUDIT (FIDREX)



Albert BENSADON
Associé

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	1 133 225	1 133 225			
Concessions, brevets, droits similaires	9 270 541	6 564 466	2 706 075	2 713 281	- 7 206
Fonds commercial	1 357 696	748 741	608 955	632 955	- 24 000
Autres immobilisations incorporelles	1 412 262	111 112	1 301 151	775 916	525 235
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	77 861	77 861			
Autres immobilisations corporelles	1 483 353	1 167 033	316 320	449 471	- 133 151
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	5 573		5 573		5 573
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts				1 900	- 1 900
Autres immobilisations financières	143 730		143 730	142 318	1 412
TOTAL (I)	14 884 241	9 802 438	5 081 804	4 715 841	365 963
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements	76 667		76 667	28 800	47 867
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	8 291		8 291	11 908	- 3 617
Avances et acomptes versés sur commandes	41 383		41 383		41 383
Clients et comptes rattachés	2 588 156	2 072	2 586 084	1 838 118	747 966
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	82 730		82 730	54 401	28 329
. Personnel	27 732		27 732	45 315	- 17 583
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	365 072		365 072	630 007	- 264 935
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	108 349		108 349	84 959	23 390
. Autres	384 458		384 458	80 606	303 852
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	3 066 343		3 066 343	1 128 982	1 937 361
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	192 991		192 991	170 006	22 985
TOTAL (II)	6 942 172	2 072	6 940 099	4 073 103	2 866 996
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	21 826 413	9 804 510	12 021 903	8 788 944	3 232 959

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 719 200)	719 200	719 200	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	887 956	887 956	
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	72 067	72 067	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	2 027	2 027	
Report à nouveau	601 181	93 524	507 657
Résultat de l'exercice	621 220	507 658	113 562
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	2 903 652	2 282 432	621 220
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	2 610 000	1 670 000	940 000
. Découverts, concours bancaires	1 942	2 440	- 498
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers		887	- 887
. Associés	8	8	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		884	- 884
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936 478	827 721	108 757
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	330 661	280 949	49 712
. Organismes sociaux	498 855	235 875	262 980
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	351 731	336 240	15 491
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	36 586	65 835	- 29 249
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	73 139	91 904	- 18 765
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	4 278 850	2 993 769	1 285 081
TOTAL (IV)	9 118 251	6 506 511	2 611 740
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	12 021 903	8 788 944	3 232 959

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	1 790 279	190 245	1 980 524	1 499 154	481 370	32,11
Production vendue biens	350 829	102 096	452 935	641 544	- 188 609	-29,40
Production vendue services	6 550 807	106 154	6 656 961	6 122 377	534 584	8,73
Chiffres d'affaires Nets	8 691 925	398 496	9 090 420	8 263 075	827 345	10,01
Production stockée						
Production immobilisée			779 535	750 081	29 454	3,93
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			75 713	83 895	- 8 182	-9,75
Autres produits			14 751	316	14 435	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			9 960 419	9 097 367	863 052	9,49
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 559 684	1 193 209	366 475	30,71
Variation de stock (marchandises)			15 839	24 438	- 8 599	-35,19
Achats de matières premières et autres approvisionnements			244 796	165 957	78 839	47,51
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			-47 867	12 997	- 60 864	468,29
Autres achats et charges externes			3 400 911	3 170 891	230 020	7,25
Impôts, taxes et versements assimilés			162 051	108 911	53 140	48,79
Salaires et traitements			2 428 833	2 282 790	146 043	6,40
Charges sociales			1 067 145	1 007 069	60 076	5,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations			661 563	627 945	33 618	5,35
Dotations aux provisions sur immobilisations			24 000	31 961	- 7 961	-24,91
Dotations aux provisions sur actif circulant				3 160	- 3 160	-100
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges			74 413	151 920	- 77 507	-51,02
Total des charges d'exploitation (II)			9 591 369	8 781 248	810 121	9,23
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			369 050	316 119	52 931	16,74
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change			83	105	- 22	-20,95
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			83	105	- 22	-20,95
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			27 104	23 725	3 379	14,24
Différences négatives de change			361	109	252	231,19
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières (VI)			27 465	23 834	3 631	15,23
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-27 381	-23 729	- 3 652	15,39
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			341 669	292 391	49 278	16,85

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	206 926		206 926	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges		61 837	- 61 837	-100
Total des produits exceptionnels (VII)	206 926	61 837	145 089	234,63
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	80 521	93 461	- 12 940	-13,85
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	149 740		149 740	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	230 261	93 461	136 800	146,37
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-23 335	-31 624	8 289	26,21
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-302 886	-246 891	- 55 995	22,68
Total des Produits (I+III+V+VII)	10 167 428	9 159 309	1 008 119	11,01
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	9 546 208	8 651 651	894 557	10,34
RESULTAT NET	621 220	507 658	113 562	22,37
Dont Crédit-bail mobilier	14 188	12 881	1 307	10,15
Dont Crédit-bail immobilier	32 493		32 493	N/S

VISIODENT SA

Tableaux de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie

En €	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net	621 220	507 658
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotation nette aux amortissements et provisions	642 801	535 226
- Variation des impôts différés		
- Autres produits et charges calculés		
- Plus et moins values de cession	- 57 186	-
Capacité d'autofinancement (A)	1 206 835	1 042 884
Variation du BFR lié à l'activité (B)	784 865	682 600
Flux de trésorerie générés par l'activité (C)=(A+B)	1 991 700	1 725 484
Acquisition d'immo corp et incorp	- 1 201 753	- 1 572 992
Cessions d'immobilisations corp et incorp	206 926	-
Décassements liés à l'acquisition d'immo financières	- 75 600	- 37 000
Encaissements liés aux cessions d'immo financières	76 088	37 822
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (D)	- 994 339	- 1 572 170
Augmentation de capital		
Distribution de dividende	-	- 494 450
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 000 000	500 000
Remboursements d'emprunts	- 60 000	- 94 554
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (E)	940 000	- 89 004
Variation de trésorerie nette (C+D+E)	1 937 360	64 310
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier	1 128 982	1 064 672
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	3 066 343	1 128 982

VISIODENT SA

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 12 021 903 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 621 220 €.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont établis et présentés conformément aux règles prescrites par la Plan Comptable Général, et en conformité avec les dispositions du Code du Commerce (articles L123-12 à L123-38) et les règlements de l'autorité des normes comptables (ANC).

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes d'évaluation

(a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les postes suivants :

- les fonds de commerce
- les logiciels acquis par la société : ceux destinés à l'usage interne,
- les logiciels et sites internet créés ou en cours de développement et répondant aux critères requis pour leur activation.
- Les brevets.

Les frais de développement de logiciels sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice auquel ils se rattachent. Toutefois, les coûts de développement qui satisfont aux critères suivants sont portés à l'actif :

- le produit ou procédé est clairement défini, et les frais qui lui sont imputables peuvent être identifiés et mesurés de manière fiable,
- la faisabilité technique du produit ou procédé peut être démontrée,
- le produit ou procédé est destiné à être produit et commercialisé, ou utilisé par l'entreprise,
- l'existence d'un marché pour le produit ou, s'il est destiné à être utilisé en interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- les ressources adéquates existent, ou leur disponibilité peut être démontrée, afin de mener à bien le projet pour commercialiser ou utiliser le produit ou le procédé.

Annexes aux comptes annuels (suite)

L'amortissement est pratiqué à compter de la mise en service et conformément à la durée de vie probable. Les frais de développement dont les chances de commercialisation ne sont pas établies dans les années à venir sont amortis sur l'exercice.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur les durées suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
Fonds de commerce	NA car durée de vie illimitée
Logiciels acquis ou créés	3 à 10
Frais de développement	3 à 5
Les brevets	3 à 15

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois par an à la date de clôture selon les modalités décrites dans l'annexe au paragraphe « Provision pour dépréciation du fonds de commerce ». A ce titre, un complément de dépréciation de 24 k€ a été constaté dans les comptes de cet exercice.

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaires et dégressives, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Ces durées sont principalement les suivantes :

Durée d'utilisation	(en années)
- Installations techniques, matériel et outillage industriel	3
- Agencements, installations	10
- Matériel de transport	3
- Matériel de bureau	3 à 5
- Mobilier	5 à 10

(c) Immobilisations financières

Les prêts, dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

(d) Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au prix unitaire moyen pondéré.

(e) Créances clients et autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable : cette valeur d'inventaire est déterminée en fonction des difficultés ou risques de recouvrement auxquels ces créances sont susceptibles de donner lieu.

Annexes aux comptes annuels (suite)

(f) Risque de change

Depuis la mise en place de la monnaie unique européenne, le risque de change auquel s'expose la société est quasi inexistant.

(g) Conversion des éléments en devises

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes "écarts de conversion" au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Au 31 décembre 2020, aucun écart de conversion n'est à constater au bilan.

(h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de concessions de licences de logiciels, de ventes de matériels, de ventes E-commerces de consommables et ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance.

Licences de logiciel et ventes de matériels :

Les redevances afférentes aux licences de logiciels sont comptabilisées en chiffre d'affaires au moment de la livraison des produits dans la mesure où aucune obligation n'existe à l'égard des clients. Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de matériels est considéré comme acquis par la livraison des produits.

Prestations de services :

Les prestations de services sont reconnues à l'avancement.

Les concessions de licences de logiciels ainsi que de prestations de services liées aux contrats de maintenance courent sur une période de 12 à 36 mois et peuvent donc s'étaler sur plusieurs exercices. La part du contrat se rapportant aux exercices à venir est comptabilisée en produits constatés d'avance selon un mode de répartition calculé prorata temporis.

Ventes E-commerces de consommables :

Le chiffre d'affaires correspondant aux ventes de consommables E-commerce est considéré comme acquis par la livraison des produits.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le développement des modules complémentaires du logiciel VEASY se poursuit, il n'y a pas eu de mise en service de ces modules sur l'exercice 2020.

La société a procédé à une opération de lease-back, réalisée sur le 1er semestre 2020. 158.4 k€ d'immobilisations brutes, pour une valeur nette comptable de 150 k€, ont été cédées à hauteur de 207 k€ (soit +57 k€ de plus value), pour être reprises en location auprès de Natiocrédimurs.

La société a fait une demande de crédit d'impôt recherche pour 397 K€ et a été comptabilisé dans le poste « impôt sur les sociétés ».

La société a souscrit à 2 PGE pour un montant total de 1 000 K€.

Conséquences du Covid 19 :

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impact majeur sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'évènement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'évènement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'évènement Covid 19 est toujours en cours à la date de l'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

L'évènement Covid 19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur cet impact constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 Mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid 19 sur ses comptes.

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Le 16 mars 2020 le Conseil de l'ordre des Chirurgiens-Dentistes a ordonné la fermeture de l'ensemble des cabinets dentaires en raison de l'épidémie jusqu'au 12 Mai 2020.

Cette situation a engendré des demandes de report de paiements ou de suspensions de contrats de maintenance et de services. La réception des chèques pour les paiements clients n'ont pas été possible pendant près de deux mois. Elle a engendré également de nombreux reports d'installation de la solution Veasy.

Bien qu'ayant eu un impact modéré, la société a obtenu 2 PGE de 500 K€ pour un montant total de 1 M€.

Par ailleurs, compte tenu des mesures de confinement prises par le gouvernement pour lutter contre cette épidémie, la société a effectué :

- La mise en place le télétravail pour l'ensemble des salariés restés actifs dans la mesure où cela a été possible.
- La mise en place du chômage partiel (-166 K€ d'impact sur la masse salariale). La fermeture des cabinets pendant 2 mois ayant entraîné un arrêt total de l'activité pour l'ensemble des clients de la société.
- Une demande de report d'échéances URSSAF avec l'accord donné par l'administration le 16/02/2021, concernant un échéancier de la dette de 189 K€ relative aux périodes de février à juin 2020, dont les remboursements se feront mensuellement à hauteur de 7 877€/mois, entre le 3/05/2021 et le 3/04/2023.
- Une demande de report d'échéances de 6 mois pour 3 emprunts BPI (contractés à hauteur de 1 200 K€ à l'origine), correspondant à 120 K€ de dettes en global.

Enfin, l'impact du Covid 19 n'a eu aucun impact significatif concernant les délais de paiements clients et fournisseurs.

Annexes aux comptes annuels (suite)

ACTIF IMMOBILISE ET AMORTISSEMENTS

Actif immobilisé – Valeurs Brutes

La variation des immobilisations brutes, qui sont inscrites à l'actif en application des principes décrits en notes (a) à (c), se présente comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2020	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la clôture de l'exercice 2020
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce	1 357 697			1 357 697
. Autres immobilisations incorporelles	8 865 826	537 746		9 403 572
. Immobilisation en cours	751 595	556 834	23 625	1 284 804
	12 108 343	1 094 580	23 625	13 173 726
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	609 062	36 613	4 175	641 500
. Matériel de transport	12 492	9 860		22 352
. Matériel et mobilier de bureau	889 430	84 325	154 253	819 501
. Avances et acomptes				
	1 588 845	130 797	158 428	1 561 214
<u>Immobilisations financières</u>				
. Participations financières	0			0
. Prêts au personnel	1 900		1 900	0
. Dépôts et cautionnements	142 318	75 600	74 188	143 730
. Autres immobilisations financières				
	144 218	75 600	76 088	143 730
TOTAL	13 841 406	1 300 977	258 141	14 878 670

Annexes aux comptes annuels (suite)

La variation des immobilisations incorporelles s'explique principalement par l'activation des coûts relatifs aux développements du logiciel VEASY et aux développements de nouveaux modules associés.

L'augmentation des immobilisations incorporelles comprennent pour 780 K€ de production immobilisée (coûts des salariés en charge du développement, charges sociales comprises).

Frais d'établissements, de recherche et de développement

Ce poste correspond aux frais de développement engagés en 2007 et 2008 pour la création de 2 nouveaux produits. Ces coûts sont constitués du cumul de la masse salariale relative au personnel affecté au développement de ces produits et à la sous-traitance directe sur ces développements.

Fonds de commerce :

Le fonds de commerce de VISIODENT correspond :

- à la valeur du fonds après fusion réalisée le 1er décembre 1995 avec la société DENTAL TECHNOLOGIE. Cette société était celle qui détenait le fonds de commerce historique de VISIODENT pour un montant de 203.063 €.
- à la valeur du fonds de commerce de Visio Technologies SARL (comprenant les marques GESDENT et STADENT) qui a été intégrée dans VISIODENT SA suite à la transmission universelle de patrimoine de Visio Technologies SARL dans VISIODENT SA en 2002 pour un montant de 1.154.632 €.

Le fonds est déprécié à hauteur de 749 k€ au 31/12/2020, soit un complément de 24 k€ par rapport à 2019.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante :

- Frais engagés pour les dépôts de brevets : ces frais correspondent essentiellement à des honoraires d'avocat.
- Logiciels divers acquis et utilisés en interne
- Logiciels développés en interne : La société commercialise des logiciels qui sont développés en interne. Les coûts engagés durant l'exercice pour améliorer les logiciels et développer de nouvelle fonctionnalité sont activés et amortis sur une durée de 3 ans. Ces coûts correspondent à la masse salariale des développeurs et à de la sous-traitance
- Site internet développé en interne : La société a développé au cours de l'exercice 2012 un nouveau site internet de e-commerce. L'intégralité des coûts, constituée essentiellement par la masse salariale, a été activée et amortie sur 5 ans.
- Le logiciel VEASY : Suite à l'achèvement du développement du logiciel et à sa commercialisation au cours du 1^{er} semestre 2019, les coûts ont été réaffectés du poste immobilisation en cours à autres immobilisations incorporelles. Les coûts de développement de ce socle ont été amortis sur une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement.
Par ailleurs, les coûts de développement supplémentaires du socle concernant les améliorations et les nouvelles fonctionnalités sont amortis en linéaire sur une durée de 5 ans.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Actif immobilisé – Amortissements

Les mouvements des amortissements des immobilisations (hors amortissements dérogatoires) calculés selon les méthodes décrites en notes (a) à (c), se présentent comme suit :

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice 2020	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice 2020
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
. Frais d'établissements, de recherche et de développement	1 133 225			1 133 225
. Fonds de commerce				
. Autres immobilisations incorporelles	6 128 224	547 354		6 675 578
	7 261 449	547 354		7 808 803
<u>Immobilisations corporelles</u>				
. Installations techniques, matériel et outillage industriel	77 861			77 861
. Agencements, installations	400 582	59 519	107	459 994
. Matériel de transport	5 878	2 773		8 651
. Matériel et mobilier de bureau	655 053	51 917	8 582	698 388
	1 139 374	114 208	8 688	1 244 894
<u>TOTAL</u>	8 400 823	661 563	8 688	9 053 697

Annexes aux comptes annuels (suite)

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
<u>Créances de l'actif immobilisé</u>			
. Prêts au personnel			
. Dépôts et cautionnements	143 730		143 730
	143 730		143 730
<u>Créances de l'actif circulant</u>			
. Créances clients et comptes rattachés	2 588 156	2 588 156	
. Créances fiscales et sociales	501 153	501 153	
. Groupe et associés	383 413	383 413	
. Débiteurs divers	83 775	83 775	
. Charges constatées d'avance	192 991	192 991	
	3 749 488	3 749 488	
TOTAL	3 893 218	3 749 488	143 730

Dettes	Montant brut	Echéances à un an au plus	Echéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits, dont :			
. à moins d'un an à l'origine	1 942	1 942	
. à plus d'un an à l'origine	2 610 000	290 000	2 320 000
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	936 478	936 478	
Dettes fiscales et sociales	2 154 311	2 154 311	
Autres dettes	73 139	73 139	
Groupe et associés	8	8	
Produits constatés d'avance	4 278 850	4 278 850	

TOTAL	9 118 251	6 798 251	2 320 000
-------	-----------	-----------	-----------

Annexes aux comptes annuels (suite)

COMPTES DE REGULARISATION

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont composés exclusivement du chiffre d'affaires des contrats de maintenance et des prestations facturées et non réalisées sur l'exercice 2020 dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 4 278 850 euros au 31 décembre 2020.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. Le montant s'élève à 192 991 euros au 31 décembre 2020.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

A la clôture de l'exercice 2020, le capital social est composé de 4 495 001 actions d'une valeur nominale de 0.16 €.

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	4 495 001	0.16	719 200
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	4 495 001	0.16	719 200

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Mouvements des titres	En début de période	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	En fin de période
Capital social	719 200				719 200
Prime d'émission	887 956				887 956
Réserve légale	72 067				72 067
Autres réserves	2 027				2 027
Report à nouveau	93 524	507 658			601 181
Résultat de l'exercice	507 658	-507 658	621 220		621 220
Titres en fin d'exercice	2 269 225	0	621 220		2 903 652

ETAT DES PROVISIONS

Les mouvements des provisions se présentent comme suit :

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice 2019	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice 2019
<u>Provisions pour risques et charges</u>				
. Provision pour litiges				
. Provision pour pertes de changes				
<u>Provisions pour dépréciation</u>				
Provision pour dépréciation du fonds de commerce	724 741	24 000		748 741
. Provision pour titres de participation				
. Provision pour créances rattachées				
. Provision pour stock	12 222		12 222	
. Provision pour clients	32 612		30 540	2 072
. Provision pour débiteurs divers				
Total	769 575	24 000	72 762	750 813

Annexes aux comptes annuels (suite)

Provision pour dépréciation du fonds de commerce

Au 31 décembre 2004, compte tenu de l'évolution du portefeuille clients relatif aux marques GESDENT et STADENT, il avait été décidé de déprécier le fonds de commerce lié à ces marques pour un montant total de 692 780 euros soit 60% de la valeur d'achat.

Cette dépréciation a été calculée sur la base des clients hors maintenance ou « en sommeil » (clients qui ont vendu leur cabinet, n'exercent plus ou sont passés à la concurrence).

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2019, une provision supplémentaire de 31 961 euros a été constatée portant la provision à 724 741 € au 31/12/2019.

En raison du nombre de clients sous contrat au 31 décembre 2020, une provision supplémentaire de 24 000 euros a été constatée portant la provision à 748 741 € au 31/12/2020.

ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES AVOIRS A ETABLIR

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 942
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	139 823
Dettes fiscales & sociales	484 942
Clients avoir à établir	49 822
Autres dettes	0
TOTAL	676 528

ETAT DES PRODUITS ET DES AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Clients	114 718
Fournisseurs	0
Fiscales et sociales	0
Subrogation sécurité sociale	0
Divers	1 045
TOTAL	115 763

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2020	Taux	Montant HT 2019	Taux
Ventes de marchandises	6 038	0.07 %	45 589	0.55 %
Ventes de produits finis	453 070	4.98 %	641 677	7.77 %
Vente E-commerce	1 984 674	21.83 %	1 454 197	17.60 %
Prestations de services	6 556 133	72.12 %	6 035 984	73.05 %
Produits des activités annexes	190 576	2.10 %	86 393	1.04 %
Rabais, remises & ristournes accordés	-100 072	-1.10 %	-765	-0.01 %
TOTAL	9 090 420	100 %	8 263 075	100.00%

La ventilation géographique du chiffre d'affaires peut être analysée comme suit :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2020	Taux	Montant HT 2019	Taux
France	8 691 924	95.62 %	7 894 801	95.54 %
Export	398 496	4.38 %	368 274	4.46 %
TOTAL	9 090 420	100.00%	8 263 075	100.00%

Détermination du résultat exceptionnel = -23 335 E

Nature	Montant HT
Cession d'immobilisations	206 926
Reprise prov pour risque	
Divers	
Total des produits exceptionnels	206 926
Amendes et pénalités	19 478
Indemnités de ruptures du personnel	61 043
Litige commercial	
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	149 740
Total des charges exceptionnelles	230 261
TOTAL	- 23 335

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Au titre de l'exercice 2020, le dirigeant a perçu la rémunération suivante :

	Salaires bruts
Monsieur Morgan OHNONA, Président Directeur Général	396 174 €

Honoraires commissaires aux comptes

Conformément au décret n°2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires de commissariat aux comptes comptabilisés sur l'exercice au titre du contrôle légal se sont élevés à 22 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice sur la base des conventions collectives en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date départ en retraite ou à l'âge minimum requis pour en bénéficier.

Les principales variables du calcul sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation : 2 %,
- Taux de progression salariale : 2 %,
- Table INSEE de 2005,

Au 31 décembre 2020, le montant des indemnités de départ en retraite a été évalué selon un calcul actuariel pour la société VISIODENT SA et s'élève 315 954 €.

Annexes aux comptes annuels (suite)

Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'entreprise se décompose de la façon suivante :

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	25.88
Agents de maîtrise & techniciens	0.53
Employés	10.84
Ouvriers	6.74
Apprentis sous contrat	
TOTAL	44.17

Engagements financiers

Engagements donnés :

Cautions CIC : 2 744 €

Engagements reçus :

Néant.

Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		0	20 137	20 137
Montants de l'exercice		32 493	9 697	42 190
Sous-total		32 493	29 834	62 327

Redevances restantes dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		42 536	7 885	50 421
Entre 1 et 5 ans		141 078		141 078
A plus de 5 ans				
Sous-total		183 614	7 885	191 499

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus			20 545	20 545
Entre 1 et 5 ans		2 069		2 069
A plus de 5 ans				
Sous-total		2 069	20 545	22 614

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		218 177	58 264	276 441

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Valeur d'origine		206 928	56 143	263 071
Cumuls des dotations antérieures			17 909	17 909
Dotations de l'exercice		15 307	11 228	26 535
Valeur nette comptable		191 621	27 006	218 627

Annexes aux comptes annuels (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	719 200	719 200	719 200	719 200	720 677
b) Nombre d'actions émises	4 495 001	4 495 001	4 495 001	4 495 001	4 504 229
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	9 090 420	8 263 075	7 373 517	7 314 932	7 190 561
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	961 134	795 993	793 060	892 854	1 343 704
c) Impôt sur les bénéfices	-302 886	-246 891	-262 857	- 77 760	92 523
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 264 020	1 042 884	1 055 917	970 614	1 251 170
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	621 220	507 658	554 392	402 541	481 961
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.28	0.23	0.23	0.22	0.28
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.14	0.11	0.12	0.09	0.11
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	44	38	36	33	31
b) Montant de la masse salariale	2 428 833	2 282 790	2 043 396	1 758 798	1 565 714
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 067 145	1 007 069	880 783	797 424	605 882

Observations complémentaires

La société VISIODENT a, vis-à-vis de GROUPE VISIODENT, une créance client de 55 860 € et une créance en compte courant de 383 413 €.